



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20231128-20232711DEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire

**Présents** : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT

### **Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO  
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI  
Mme Nathalie CHABLE pouvoir à Mme Nathalie JULIAT  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Secrétaire de séance** : M. Fabien PIVETTE,

### **N° 20232711-68 : Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF**

La CTG remplace depuis 2023 le Contrat Enfance Jeunesse qui a pris fin au 31 décembre 2022. La CTG est un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est mobilisé avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

Ce nouveau dispositif national vise à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur une durée de 4 ans sur la période 2023/2027. Elle peut couvrir un large champ de thématiques relevant de la branche famille de la CAF, à savoir : l'enfance et la jeunesse, le logement, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale et de la parentalité.

Sur le territoire communal, il est proposé de l'articuler autour d'une stratégie reposant sur **6 axes** d'interventions :

- Axe n° 1 : la petite enfance
- Axe n°2 : l'enfance et la jeunesse
- Axe n°3 : la parentalité
- Axe n°4 : l'animation de la vie sociale
- Axe n°5 : l'insertion
- Axe n°6 : le logement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les travaux réalisés par les instances techniques et politiques mises en place pour l'élaboration de cette convention en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise,

**Vu** l'avis favorable de la commission enfance et affaires scolaires du 17 novembre 2023,

**Considérant** que la Caisse d'allocations Familiale intervient au titre des thématiques « Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité, Animation de la vie sociale, Logement et Cadre de Vie, Insertion et Accès aux Droits » et permet d'appuyer les actions conduites à ce titre sur le territoire communal,

**Considérant** que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a vocation à être remplacé et englobé dans la Convention Territoriale Globale (CTG) qui recoupe les actions menées par la commune en direction des familles,

**Considérant** les enjeux ciblés et les fiches actions proposées,

**Considérant** la nécessité de conclure une Convention Territoriale Globale avec la CAF du Val d'Oise afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions locales en faveur des habitants et prétendre à un soutien financier avec le bonus territoire CTG, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2027,

**Considérant** le projet de convention qui s'inscrit dans les orientations politiques

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (29 voix pour dont 5 pouvoirs),**

**APPROUVE** le projet de Convention Territoriale Globale ci-annexé à passer avec la CAF du Val d'Oise

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2027, ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 28 novembre 2023



Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation :  
Nombre de membres :  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Dont pouvoirs : 5